

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29

En fonction : 29

Présents : 26

Procurations : 3

Excuses : 0

Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00001
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

RECU EN PREFECTURE

Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - Dematis

002-230152003-20210125-02321000010-00

Le 25 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 janvier 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de Mme le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE

Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - Dematis

000-202100000-000-000-000-000-000-000

EXTRAIT N°2021.00002
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

Le 25 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 janvier 2021

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

Mme le MAIRE rappelle qu'il est possible, en application de l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, d'ajouter un point à la convocation du conseil municipal, sans toutefois que le délai de convocation ne puisse être inférieur à un jour franc. En début de séance, le Maire rend compte de cette nouvelle convocation et le conseil municipal se prononce sur l'ajout du point ou décide de renvoyer la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Ainsi, Mme le MAIRE propose d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal le point « Moratoire relatif à l'installation de la 5G à Kayserberg Vignoble » pour lequel le rapport et le projet de délibération ci-dessous a été transmis le vendredi 22 janvier 2021.

Mme le MAIRE expose,

Succédant aux technologies 2G, 3G et 4G, la 5G est donc la cinquième génération de réseaux mobiles. L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques) affirme que même si les réseaux actuels ont supporté l'augmentation de trafic lors de la crise sanitaire, les fréquences actuellement disponibles ne permettront pas de répondre à l'augmentation continue du trafic.

Or, grâce à ses performances, la 5G qui se veut une technologie évolutive, avec l'attribution de nouvelles fréquences, viserait à optimiser et à répondre à la croissance des usages existants mais aussi à favoriser le développement de nouveaux services : réalité virtuelle, transports intelligents (véhicule autonome et connecté, gares et ports connectés...), villes intelligentes (contrôle du trafic routier, optimisation énergétique...), industrie du futur (pilotage à distance des outils industriels, connectivité des machines...), télémédecine ou encore éducation en ligne. Pour cela la 5G devrait exploiter en France deux nouvelles bandes de fréquence : la bande 3,5 GHz (3,4 - 3,8 GHz) et la bande 26 GHz (24,25 - 27,5 GHz).

Décalées en raison de la crise sanitaire, les enchères pour l'attribution de la bande 3,5 GHz aux opérateurs mobiles ont débuté en septembre pour permettre une attribution en novembre 2020.

Depuis fin 2018 certains opérateurs mobiles ont été autorisés à commencer dans plusieurs villes des expérimentations visant à tester le fonctionnement des nouvelles infrastructures, y compris sur la bande 26 GHz. L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pointe sur son site internet officiel, mis à jour au 23 juin 2020, « *un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels dans les bandes de fréquences considérées.* »

Dans sa proposition PT12.1 intitulée « Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux », la Convention Citoyenne pour le Climat préconise « *dans une logique d'écoconception des services, d'évaluer les avantages et les inconvénients de la 5G par rapport à la fibre avant et non après avoir accordé les licences pour son développement mais aussi d'initier/ conseiller à l'utilisation de la solution la moins impactante pour l'environnement* » et souhaite que soit instauré « *un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat* ».

De son côté, le Haut Conseil pour le Climat estime d'ores et déjà que la 5G est susceptible d'augmenter significativement l'empreinte carbone du secteur du numérique.

Si l'on en croit une interview d'Elisabeth Borne publiée dans le JDD du 21 juin, même Olivier Véran, Ministre de la Santé, et Elisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique, auraient écrit au Premier ministre pour lui demander « *d'attendre l'évaluation de l'ANSES avant le déploiement de la 5G* ».

Les travaux d'expertise de l'ANSES porteront sur « *les éventuels effets biologiques ou sanitaires spécifiquement attribués aux nouvelles bandes de fréquences 5G* » mais l'Agence précise que les experts scientifiques ne se pencheront sur les grands axes de travail identifiés que d'ici mi 2021.

A Kaisersberg Vignoble comme ailleurs, les projets d'installation d'antennes qui émettent des ondes électromagnétiques sur de nouvelles bandes de fréquences et la multiplication potentielle des bornes relais inquiètent la population, d'autant plus que toutes les études d'impact biologiques et sanitaires ne sont toujours pas achevées.

Considérant que le principe de précaution doit en tout état de cause prévaloir en matière de santé publique mais aussi de conséquences sur l'environnement et le climat, je vous propose d'adopter un moratoire sur le déploiement de la 5G et donc sur la délivrance aux opérateurs des autorisations pour son exploitation tant que les études scientifiques sur les impacts sanitaires et environnementaux n'ont pas abouti.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE la motion ci-dessus exposée

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 1 (M. Benoît KUSTER)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00003
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

RECU EN PREFECTURE

Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - Dematis

002-20210003-20210125-0002100030-01

Le 25 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 janvier 2021

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :
<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

**DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN**

**ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE**

 Nombre des membres
du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 26
 Procurations : 3
 Excuses : 0
 Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE
 Le 29 janvier 2021
 VIA DOTELEC - Dematis
051020201201202021000004

EXTRAIT N°2021.00004
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 25 janvier 2021

Le 25 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 19 janvier 2021

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020/060 en date du 20 juillet 2020,
 Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le MAIRE en vertu de ces délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

Alinéa 4 marchés publics

Marché de Fourniture et livraison de titres restaurant au bénéfice des agents de la commune de Kaysersberg Vignoble

Durée : Marché de 36 mois

Lot	Date	Objet	Titulaire	Montant HT
Lot unique	21/12/2020	Fourniture et livraison de titres restaurant au bénéfice des agents de la commune de Kaysersberg Vignoble	UP	200 000 €

Travaux d'extension et de transformation du musée Albert SCHWEITZER Avenants

Lots	Date	Objet	Titulaire	Montant HT
4 - Charpente	12/01/2021	Avenant n°2 ayant pour objet la réparation de solives (pourriture) par la mise en œuvre de résine époxy armée, (aléas de chantier). Montant total = 206 329,65 € HT (marché initial + avenant)	BOIS et TECHNIQUES/ MF CHARPENTES	+ 3 640 €

Contrat de Maintenance des installations de signalisation lumineuse des carrefours de la commune de Kaysersberg Vignoble

Lots	Date	Objet	Titulaire	Montant HT
néant	15/12/2020	Avenant n°1 rajout au contrat de maintenance du carrefour à feux situé au carrefour de l'entrée Est de Kientzheim, montant initial du marché + avenant = 6435 € HT	VIALIS	+675 €

Carrefour Est KIENZHEIM

Lots	Date	Objet	Titulaire	Montant HT
2- Eclairage Public	22/01/2021	Avenant n°1 négatif régularisation marché initial Montant total = 29 410,30 € HT (marché initial ± avenant)	SAS entreprise Réseaux Lumière d'Alsace	- 1916,10 €

Alinéa 6 – Assurances

- Indemnités de 1240.14 € correspondant au sinistre du 10.06.2020 : bris de vitre à la crèche Petit Poucet

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29

En fonction : 29

Présents : 26

Procurations : 3

Excuses : 0

Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00005
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

RECU EN PREFECTURE

Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - Dematis

002-20210207-20210125-002100005-0-DE

Le 25 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire

Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoit KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA

Procurations(s) : Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 janvier 2021

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

M Benoit KUSTER, adjoint en charge des finances, présente les différents éléments de rétrospective financière et de prospective permettant à l'assemblée d'engager un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le rapport sur les orientations budgétaires

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE de la présentation des évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, des hypothèses retenues et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine Schwartz

Martine SCHWARTZ

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00007
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

RECU EN PREFECTURE
Le 29 janvier 2021
VIA DOTELEC - Dematis

Le 25 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 janvier 2021

RÉGIE DE RECETTE DES DROITS DE STATIONNEMENT (PARKINGS PAYANTS)

Mme Marie Paule BALERNA, adjointe au Maire expose,

La ville de Kayserberg vignoble a souhaité diversifier les moyens de paiement mis à la disposition des usagers du stationnement payant en mettant en place un dispositif de paiement du stationnement payant par mobile.

Dans le cadre de cette prestation, la société Mobile Payment Service, par le biais de son application Pay By Phone, propose aux usagers un service de SMS facturé, que l'usager décide de choisir ou non :

- Alerte SMS avant la fin du ticket
- Alerte SMS de confirmation de la prise de tickets

Ces services, choisis par l'usager, sont payants et viennent en complément du coût du stationnement. Le règlement global (stationnement + services) est crédité sur compte DFT (dépôt de Fonds au Trésor) du régisseur de la régie de recettes des droits de stationnement (parkings payants). Le prix du stationnement revient à la ville et celui des services revient à Pay By Phone

La ville, par l'intermédiaire du régisseur chargé de l'encaissement du stationnement payant procédera au reversement à Pay by Phone des sommes perçues pour ce service. Ainsi ce service ne génère pas de recettes pour la commune.

Il est nécessaire de préciser les modalités d'encaissement de ces recettes au profit de la société Mobile Payment Service (PayByPhone) et de modifier l'acte constitutif de la régie afin de prévoir l'encaissement de ces recettes pour le compte de Pay By Phone (service Alerte SMS).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le principe de l'encaissement par l'intermédiaire de la régie de recette des droits de stationnement (parkings payants) des produits pour le compte de Pay By Phone (service Alerte SMS).

AUTORISE Mme le MAIRE à signer la convention y afférente.

DIT QUE l'arrêté de constitutif de la régie sera modifié afin de prévoir l'encaissement de ces recettes pour le compte de Pay By Phone (service Alerte SMS)

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

Prévisions activité / budget 2021

Ia - COMMERCIALISATION DES BOIS

Bois façonnés	Bois d'œuvre et bil (m³)	5 412
	d'affouage (st)	270
Bois non façonnés = bois vendu sur pied (m³)		1 927
Total m³		8 289

ratio de l'activité (m³/ha) : 4

Ib - RECETTES ET DÉPENSES D'EXPLOITATION

Recettes bois façonnés	378 340
Recettes bois non façonnés	17 490
Total recettes (MT)	415 830

ratio de recette moyen (€/ha) : 52

Abattage et façonnage en régie communale	45 350
Abattage et façonnage à l'entreprise	33 320
Chiffonnage et débardage	60 400
Transport de grumes (affouage et bois d'œuvre haute qualité)	3 600
Mémoires sur assistance technique	17 145
Divers gestion de la main d'œuvre*	2 281
Autres dépenses (CAAA - EPI)	3 392
Total dépenses (MT)	226 209
solde d'exploitation	189 621

* rétribuer au tarif journalier max d'œuvre = cotisation CAAA + équipements de protection (cf. bilan final annexé au PV)

II - TRAVAUX PATRIMONIAUX (total investissement et fonctionnement - € HT)

Maintenance	10 550
Sylviculture	22 482
Protection contre les dégâts de cervidés	23 848
Infrastructure sylvicole	25 118
Accueil du public - accueil - propreté - sécurité	8 344
Travaux d'entretien communaux	7 304
Travaux "Fête du bois"	8 700
Mémoires sur assistance technique	15 912
Divers gestion de la main d'œuvre*	7 242
Total général travaux (MT)	116 872

ratio par hectare : 54

* rétribuer au tarif journalier max d'œuvre = cotisation CAAA + équipements de protection (cf. bilan final annexé au PV)

III - BILAN FINAL

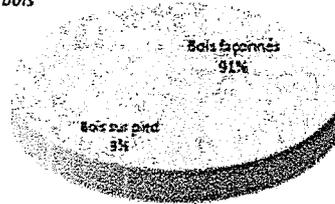
RECETTES	
Bois	415 830
Chasse (au tarif forfaitaire communal)	92 970
Subventions SCM (sur travaux réalisés novembre 2020)	20 500
Travaux produits	273
Contributions	1 000
Remboursement frais de protection	13 000
Total général (MT)	549 973

ratio par hectare : 253

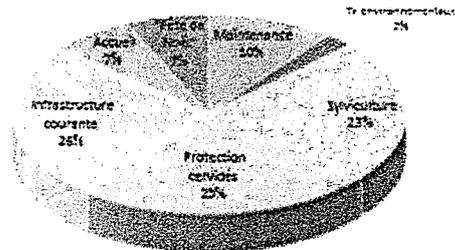
DÉPENSES	
Exploitation	226 209
Travaux	92 918
Travaux de protection contre les dégâts des cervidés	23 848
Frais de gestion	28 000
Divers (contribution à l'ha)	4 300
Total général (MT)	379 431

ratio par hectare : 174

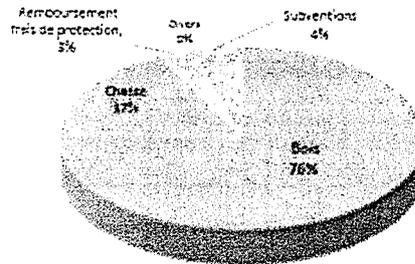
Recettes bois



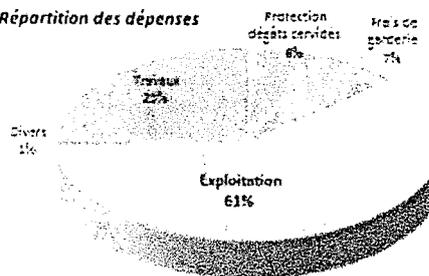
Travaux en forêt



Répartition des recettes



Répartition des dépenses



SOLDE RECETTES - DÉPENSES = 172 540 € ht.

Afin de compléter la délibération tarifaire du 14 Décembre 2020, il est proposé de fixer le tarif 2021 concernant le bois d'affouage comme suit :

FORET	2021
Stère de bois (hêtre ou chêne) Transp.en lg : réparti* équitable du coût sur le nbre de stères façonnés au village	52,00 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le programme de travaux forestiers 2021 qui se résume ainsi :

RECETTES	2021
Bois	415 830 €
Chasse (sur surfaces forêt communale)	92 570 €
Subventions (80% sur trx réalisés nov 2020)	25 300 €
Menus produits	271 €
Concessions	1 000 €
Remboursement frais de protection	1 000 €
Total général (HT)	549 971 €

total par hectare : 253€

DEPENSES	2021
Exploitation	228 209 €
Travaux	93 026 €
Travaux protection contre les dégâts des cervidés	23 846 €
Frais de garderie	28 000 €
Divers (contribution à l'Ha)	4 350 €
Total général (HT)	377 431 €

total par hectare : 174€

APPROUVE l'état d'assiette 2022 tel que présenté en annexe

APPROUVE le tarif 2021 concernant le bois d'affouage fixé comme suit

FORET	2021
Stère de bois (hêtre ou chêne) Transp.en lg : réparti* équitable du coût sur le nbre de stères façonnés au village	52,00 €

CHARGE Mme le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 28	ABSTENTIONS : 1 (M. Henri STOLL)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

RECU EN PREFECTURE
Le 29 janvier 2021
VIA DOTELEC - Dematis
052-2201225-242121-25-0121-033770-01

EXTRAIT N°2021.00009
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

Le 25 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 janvier 2021

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS PÉRISCOLAIRES

Mme Patricia BEXON, Adjointe en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la solidarité rappelle que depuis les conventions signées entre la Ville de Kaysersberg Vignoble et les 2 périscolaires de Kaysersberg Vignoble à savoir l'Île aux Enfants à Sigolsheim gérée par l'Association Familiale de Sigolsheim et l'Association 1,2,3 Soleil à Kaysersberg sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020 pour la gestion des périscolaires des différentes écoles de Kaysersberg Vignoble.

Cette organisation du service périscolaire proposé aux familles étant satisfaisante, il vous est proposé de renouveler ces conventions pour une durée de 2 ans (1 an renouvelable une fois).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les termes des conventions à signer avec l'Association Familiale de Sigolsheim en charge de la gestion du périscolaire l'Île aux Enfants de Sigolsheim et de l'Association 1,2,3 Soleil de Kaysersberg, ayant pour objet d'organiser les rapports juridiques et financiers entre les parties pour l'organisation des périscolaires de Kaysersberg Vignoble, ci-annexés ;

CHARGE le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision, y compris lesdites conventions

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

RECU EN PREFECTURE
Le 29 janvier 2021
VIA DOTELEC - Dematis
012-2212514 2017-01-25-002100110001

EXTRAIT N°2021.00010
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

Le 25 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 janvier 2021

CIMETIÈRE COMMUNAL DE KIENTZHEIM : REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Mme le MAIRE rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 24/04/2017, une procédure de reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon avait été enclenchée pour le cimetière de Kientzheim.
Conformément à l'article R. 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les sépultures en état d'abandon ont été bien identifiées par les moyens ordinaires, avec mise à jour annuelle à compter du 24/04/2017, dans le cadre de cette procédure de reprise.
Aucun acte d'entretien n'ayant été constaté durant la période du 24/04/2017 au 12/01/2021, et toutes les sépultures concernées par la procédure ayant plus de 30 ans d'existence sans aucune inhumation dans ces dix dernières années, Mme le Maire propose de finaliser la procédure en reprenant les sépultures concernées et en remettant en service les terrains ainsi libérés.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU les procès verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectués dans le cimetière communal de Kientzheim (commune de Kaysersberg-Vignoble),
VU la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,
VU la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre la charge de leur remise en état,
CONSIDERANT que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon,
CONSIDERANT que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le Maire à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la Commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

Cimetière de KIENTZHEIM

Carré	Emplacement	Numérotation	Date	Concessionnaires / inhumés
D	D6-016	D6-016	12/01/2021	MINOUX
D	D7-003	D7-003	12/01/2021	SICK-KUHN
D	D8-017	D8-017	12/01/2021	JACQUES
D	D8-018	D8-018	12/01/2021	JACQUES
D	D9-006	D9-006	12/01/2021	MACK-TROMMER-ENTZMANN
D	D9-007	D9-007	12/01/2021	MACK-TROMMER-ENTZMANN
D	D9-008	D9-008	12/01/2021	MACK-TROMMER-ENTZMANN
D	D9-009	D9-009	12/01/2021	MULLER
D	D11-010	D11-010	12/01/2021	ZIMMERMANN
D	D12-004	D12-004	12/01/2021	KOEHLER-SCHMITT
D	D12-017	D12-017	12/01/2021	KOEHLER
D	D12-018	D12-018	12/01/2021	KOEHLER
D	D12-019	D12-019	12/01/2021	KOEHLER
D	D12-020	D12-020	12/01/2021	KOEHLER
G	G2-004	G2-004	12/01/2021	KUNTZER-RUNTZ
G	G2-005	G2-005	12/01/2021	KUNTZER-RUNTZ
G	G2-008	G2-008	12/01/2021	Famille WEYMANN
G	G2-012	G2-012	12/01/2021	SICK-MEYER-CETTY
G	G2-013	G2-013	12/01/2021	SICK-MEYER-CETTY
G	G3-001	G3-001	12/01/2021	ZIMMERMANN-WOLFF
G	G3-002	G3-002	12/01/2021	ZIMMERMANN-WOLFF
G	G3-013	G3-013	12/01/2021	VOGEL
G	G3-014	G3-014	12/01/2021	DESFEUILLES
G	G4-010	G4-010	12/01/2021	ZAEPFEL-PETERMANN-WECK
G	G4-011	G4-011	12/01/2021	ZAEPFEL-PETERMANN-WECK
G	G4-018	G4-018	12/01/2021	HABERER
G	G6-010	G6-010	12/01/2021	KUEHN-BURLIN
G	G6-013	G6-013	12/01/2021	BLANCK-MAURER
G	G7-012	G7-012	12/01/2021	AMANN Jean Baptiste
G	G7-013	G7-013	12/01/2021	AMANN Jean Baptiste
G	G8-006	G8-006	12/01/2021	TEUFEL
G	G8-007	G8-007	12/01/2021	TEUFEL
G	G8-022	G8-022	12/01/2021	BLEUE Antoinette
G	G8-023	G8-023	12/01/2021	BLEU Antoinette
G	G8-024	G8-024	12/01/2021	HEINRICH
G	G9-002	G9-002	12/01/2021	GLOESS-BERGAENTZLE-SPERY
G	G9-003	G9-003	12/01/2021	GLOESS-BERGAENTZLE-SPERY
G	G9-004	G9-004	12/01/2021	GLOESS-BERGAENTZLE-SPERY
G	G9-005	G9-005	12/01/2021	GLOESS-BERGAENTZLE-SPERY
G	G10-014	G10-014	12/01/2021	ARNOLDY-BLAESINGER-RICHERT

G	G10-015	G10-015	12/01/2021	ARNOLDY-BLAESINGER-RICHERT
G	G10-016	G10-016	12/01/2021	ARNOLDY-BLAESINGER-RICHERT
G	G12-004	G12-004	12/01/2021	SEITZ-HOLL
G	G12-006	G12-006	12/01/2021	SPEHLER-HOBEL
G	G12-007	G12-007	12/01/2021	SPEHLER-HOBEL
G	G12-008	G12-008	12/01/2021	WETZEL-HAUPTMANN
G	G12-009	G12-009	12/01/2021	WETZEL-HAUPTMANN
G	G12-014	G12-014	12/01/2021	LOCKER

APPROUVE la procédure de rétrocession à la Commune des concessions dont les bénéficiaires n'ont plus usage

DECIDE d'inscrire au patrimoine communal les sépultures suivantes :

Carré	Emplacement	Numérotation	Date	Concessionnaires / inhumés
G	G2-008	G2-008	12/01/2021	Famille WEYMANN
G	G2-012	G2-012	12/01/2021	SICK-MEYER-CETTY
G	G2-013	G2-013	12/01/2021	SICK-MEYER-CETTY

PRECISE que plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour, jusqu'à leur réattribution à de nouveaux concessionnaires.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal

Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 3
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00011
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

RECU EN PREFECTURE

Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - Dematis

Le 25 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : Mme Audrey WENSON donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 19 janvier 2021

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Mme le MAIRE expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Lors de sa séance du 14/12/2020, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs avec :

- un poste vacant de chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe pour pouvoir au remplacement du chef de service ayant fait valoir ses droits à la retraite le 01/10/2020
- Un poste vacant de technicien principal 1^{ère} classe pour pouvoir au futur remplacement du responsable grands projets et contrôle qualité qui fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juillet prochain.

Lors de la procédure de recrutement, le choix s'est porté sur un brigadier-chef principal de police municipale et un technicien principal de 2^{ème} classe.

Pour finaliser ces 2 recrutements, il est donc proposé de :

- supprimer les postes de chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe et de technicien principal 1^{ère} classe
- créer un poste de brigadier-chef principal de police municipale et un poste de technicien principal 2^{ème} classe

Par ailleurs, il est rappelé que les agents titulaires de la fonction publique peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Il appartient alors à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre les nominations des agents inscrits sur les tableaux d'avancement de grade annuels.

Aussi, pour permettre l'avancement de grade d'un agent, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe et de supprimer le poste de grade inférieur devenu vacant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

CONSIDERANT le tableau des effectifs approuvé le 14/12/2020

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de supprimer et créer des postes pour répondre aux futurs recrutements et permettre l'avancement d'un agent,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE

- la suppression des postes suivants :
 - 1 poste de Chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe
 - 1 poste de Technicien principal 1^{ère} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif
- La création des postes suivants :
 - 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale
 - 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- la modification du tableau des effectifs en conséquence
- L'inscription au budget des crédits correspondants.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 26	Dont procurations : 3
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ